Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20261116-2026_08_09-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A la majorité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
6 Novembre 2026
Date d'affichage
6 Novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, M. CHEVILLON Jérôme, M. BELLEC Bernard, M. LE BARH Ludovic, M. KERMORVANT Fabien, Mme COURTIN Henriette, M. LARCIN Ronan, Mme CAZOTTES Julie-Anne, Mme CHEFDOR Sophie, Mme MOQUET Louise, Mme GOUPIL Françoise, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, M. KERRIEN Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme MARTIN Anna à M. KERMORVANT Fabien, Mme LARUE Laurence à M. MOQUET Alban, Mme TOURLET Aurore à M. LE GARGASSON Gwénaël, M. GOBIN Dorian à Mme CHEFDOR Sophie, M. DERRIEN Maelan à M. KERRIEN Bernard

A été nommée secrétaire : Mme MOQUET Louise

2026-08-09 – Approbation de la charte ville ambassadrice du don d'organes

L'article L. 1231-1 A du code de la santé publique introduit par la loi de bioéthique du 6 août 2004 dispose que le prélèvement et la greffe d'organes constituent une priorité nationale.

Le consentement en France est présumé ; chacun est en effet considéré comme donneur d'organes après sa mort, sauf s'il a exprimé son refus de son vivant. Le don d'organes repose sur des principes de gratuité et d'anonymat.

Le collectif Greffes + a contacté la commune pour qu'elle devienne ville ambassadrice du don d'organes. Cette démarche est cohérente avec l'un des objectifs affichés du plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus 2022-2026 : communiquer pour mobiliser le grand public et les professionnels.

En devenant ville ambassadrice du don d'organes, Monterblanc s'engage notamment à installer des panneaux aux principales entrées de la commune, à communiquer et organiser des manifestations de sensibilisation.

Décision

Le conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20261116-2026_08_09-DE

Vu l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, questions juridiques, réunie le 5 novembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : approuve l'engagement de la commune dans la démarche ville ambassadrice du don d'organes ;

Article 2 : approuve le contenu de la charte ville ambassadrice du don d'organes ;

Article 3 : autorise M. le Maire à signer ce document et toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 16/11/2026
Le Maire,
Alban MOQUET

La Secrétaire,
Louise MOQUET

